



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 113241

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des sapeurs-pompiers professionnels. Ceux-ci souhaitent bénéficier d'un réaménagement de la fin de carrière dans leur filière, qui leur garantirait des conditions de retraite satisfaisantes dès cinquante-cinq ans. En effet, du fait de l'application d'un système de décote et de l'allongement de la durée des cotisations, de nombreux sapeurs-pompiers sont contraints de poursuivre leur activité au-delà de cet âge. Étant donné la spécificité de leur métier, dans lequel les aptitudes physiques jouent un rôle essentiel, cela n'est pas sans conséquences pour leur sécurité et leur efficacité... Par ailleurs, ils souhaitent que la dangerosité de leur métier soit prise en compte, par l'attribution de bonifications supplémentaires. Ils demandent par exemple le rétablissement de la NBI, du fait de leurs interventions fréquentes dans des zones à caractère sensible ainsi qu'une revalorisation de certains grades. Aussi, il lui demande quelles réponses le Gouvernement entend donner à leurs revendications.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113241

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13152